



COMITÉ des JOURNÉES de SOLIDARITÉ

Comité des Journées de Solidarité Bourse aux Jouets et à la Puériculture REGLEMENT 2023

Article 1 :

Dépôt des articles : Vendredi 17 novembre 2023 de 17h à 20h
Samedi 18 novembre 2023 de 9h à 10h30

Vente des articles : Samedi 18 novembre 2023 de 13h à 18h
Dimanche 19 novembre 2023 de 10h à 13h

Reprise des invendus et paiement :

Dimanche 19 novembre 2023 obligatoirement de 17h à 18h30

Aucun dépôt accepté sans inscription au préalable.

Inscription : <https://bajleperreux.live/>

Renseignements : bourse@cjs-leperreux94.fr

Article 2 :

La Bourse aux Jouets et à la Puériculture a pour but de prendre en dépôt-vente des jouets et des articles de puériculture **complets, propres et en bon état**. Les jouets, livres et articles de puériculture de tout type (sauf articles refusés : liste ci-dessous **écrit en rouge**) sont les bienvenus.

Ne seront pas acceptés : les jouets sales, en mauvais état ou incomplets ;
les Lego, Playmobil, etc... **non emballés** ; tout objet jugé non conforme.

Les livres, **par lot de 5 maximum**, devront être attachés en croix (ficelle, pas d'élastique). Tous les sachets devront être **agrafés** et **scotchés** pour éviter les vols.

(Emballer visiblement : type sachet de congélation ou boîte de croissant en plastique transparente)

Réunir les petites pièces d'un jeu et les mettre dans un sachet transparent. Le tout doit être **agrafé ET scotché** à la pièce principale (ex. maison de poupée ou garage avec accessoires).

Pour les articles que nous ne pouvons construire, faute de place, joindre une photo visible de l'objet monté.

Les jouets à piles doivent être amenés avec des piles pour pouvoir être testés. Les jeux qui ne pourront pas être vérifiés seront refusés.

La liste ne doit comprendre que 5 puzzles maximum

Les livres sont par lot de 5 maximum attachés en croix (ficelle, pas d'élastique)

Liste des articles refusés à la vente :

UNIVERS BEBE

- Peluches, doudou (même neuf) et peluches musicales, peluches hochet
- Décoration de chambre bébé et enfants : lampe de chevet, boîte à musique, toise-fresque, porte manteau, cadre décoratif, etc...
- Linge de lit : drap, tour de lit, housse matelas et matelas à langer ...
- Barrière de lit
- Linge et jouet de bain : sortie de bain, cape de bains, serviettes, anneau de bain, valisette et coffret de bain, aspergeur, ...
- Pot de chambre, rehausseur de toilette, poubelle à couche,
- Tétine (même neuve)
- Biberons et accessoires
- Vaisselle et égouttoir
- Vêtement bébé
- Trousse de toilette
- Tapis de sol en dalle puzzle

JOUETS

- Consoles de jeux vidéo et jeux
- Tablettes autres que pour enfants

LECTURE

- Dictionnaire
- Livre de recette bébé
- Livre de puériculture

DIVERS

- Cartables, sac à dos trousse, parapluie
- Trousse de toilette, sac de couchage de diverses formes,
- Bouée piscine, ceinture de natation, piscine bébé ou enfant, sac de plage, jeux de plage : seaux, pelle, forme moulage ...
- Articles pour portique extérieur, tobogan,
- Petit mobilier : chaise enfant, table enfant,

Liste non exhaustive...

Article 3 :

La vérification des articles s'effectue, par un bénévole, avec le déposant lors de l'enregistrement, le vendredi soir ou le samedi matin, suivant votre heure de rendez-vous.

Tous les articles seront scannés, afin de s'assurer du bon fonctionnement du QR CODE.

Les responsables de la bourse aux jouets se réservent le droit de refuser au moment du dépôt ou de retirer de la vente, tout article en mauvais état, incomplet ou un article qui leur semblerait incompatible avec la tenue de la bourse.

Article 4 :

1 liste de maximum 40 articles par vendeur / famille.

Les articles à partir de 30€ devront avoir une photo dans l'interface. Voir le TUTO inscription BAJ 2023

L'étiquette « QR CODE » devra être scotchée par vos soins, **avant la dépose des articles**, de façon à ce que le QR CODE soit à plat et ne présente ni pliure ni découpage, ni déchirure.

Toute étiquette, dont le QR CODE est pliée, découpée ou déchirée ne pourra pas être reconnue lors du passage en caisse.



Elle sera apposée, dans la mesure du possible, sur le devant de l'article et le plus visible possible.



Les puzzles ainsi que les jeux de société devront être scotchés des 4 cotés avec du scotch blanc (voir photo)
La liste ne doit comprendre que 5 puzzles maximum

Pour un article où le QR CODE ne peut être apposé à plat, mettre du scotch sur l'étiquette, recto – verso, pour la solidifier et l'attacher à la pièce principale avec un serflex et au besoin du scotch.



Article 5 :

L'association "Comité des Journées de Solidarité" sera l'intermédiaire entre acheteurs et vendeurs.

- Un droit d'entrée à la bourse sera demandé au vendeur : la participation est de **10 %** du montant total de la liste déposée le vendredi soir ou le samedi matin (règlement en espèces avec l'appoint) et seulement le jour du dépôt des articles. La bourse est ouverte à tous, les achats sont réglables comptant en espèces, chèques et carte bancaire (à partir de 15€ + frais de 0,50€ en CB).
- L'acheteur payera l'article avec une commission de 10% appliqué sur le prix vendeur, fixé librement par le vendeur.
Ex : prix vendeur 10€ = prix acheteur 11€

Article 6 :

Les prix vendeurs sont fixés par le vendeur. Ces prix ne sont ni modifiables, ni négociables pendant toute la durée de la bourse.

Prix des jouets : 0.50€ en 0,50€

Les vendeurs récupéreront les articles invendus ainsi que la recette des articles vendus, le dimanche conformément à l'article 1.

Dimanche 19 novembre 2023 obligatoirement de 17h à 18h30

Les articles non récupérés le dimanche soir seront offerts à différentes associations caritatives. Tout paiement non retiré sera acquis au profit de l'association "Comité des Journées de Solidarité".

Si vous souhaitez que vos invendus soient donnés à des associations caritatives, vous pouvez l'indiquer lors de création de votre compte.

Les vendeurs auront à leur charge le démontage des articles assemblés lors du dépôt.

Article 7 :

L'association "Comité des Journées de Solidarité" se réserve le droit d'exclure ou de refuser toute personne qui ne se plierait pas au règlement en vigueur.

La gestion de cette manifestation est exclusivement effectuée par des **bénévoles**.

Article 8 :

L'association "Comité des Journées de Solidarité" décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des articles confiés durant toute la durée de l'opération.